



Doc. 15546  
22 juin 2022

## Le respect des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe de Malte

### Amendement<sup>1</sup> n° 1

*Dans le projet de résolution, paragraphe 1, cinquième phrase, remplacer les mots «il règne à Malte une culture de l'impunité» par les mots suivants:*

«il existait à Malte une culture de l'impunité»

### *Note explicative*

La commission d'enquête publique sur l'assassinat de Daphne Caruana Galizia a publié son rapport le 29 juillet 2021. Elle a formulé plusieurs recommandations, dont certaines exigeront du temps pour être pleinement évaluées et mises en œuvre. Les travaux visant à appliquer ces recommandations ont toutefois déjà commencé, parallèlement à d'autres réformes.

### *Déposé par:*

CACHIA Naomi, Malte, SOC  
BALDACCHINO ZARB Romilda, Malte, SOC  
BONETT Chris, Malte, SOC  
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC  
GALEA Cressida, Malte, SOC  
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC  
GRIFFITHS Leslie, Royaume-Uni, SOC  
HAJDUKOVIĆ Domagoj, Croatie, SOC  
MARIE Didier, France, SOC  
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC

---

1. 2022 - Troisième partie de session

